CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION

FAITE

PAR BERTHELEMY

(de la Corrèze),

Relativement à l'École polytechnique.

Séance du 27 messidor an 6.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Les motifs les plus pressans vous avoient fait occuper du perfectionnement à donner à l'établissement de l'école polytechnique, & le 29 nivôse dernier vous aviez adopté

3 A

une réſolution qui comprenoit dans le même cadre toutes les diſpoſitions légiſlatives reçues précédemment, & préſentoit les améliorations que l'expérience avoit dictées. Depuis trois mois environ, le Conſeil des Anciens a rejeté cette réſolution, & pour en préparer une nouvelle vous avez nommé une commiſſion.

C'eſt le rapport de cette commiſſion que je viens provoquer : je vais en conſéquence eſſayer de vous convaincre qu'il ne peut plus être différé. En effet, les motifs d'urgence reconnus par vous en prenant la première réſolution, avoués même par le Conſeil des Anciens, ſont devenus ſi puiſſans, ſe ſont tellement multipliés, que, ſans la prompte attention du Conſeil, la République eſt près de perdre pour pluſieurs années les fruits de l'une de ſes plus célèbres inſtitutions. Vous le ſavez, citoyens légiſlateurs, le temps que l'on perd pour l'inſtruction ne ſe répare pas, & notre état politique nous commande ſur-tout de hâter l'inſtruction républicaine.

Les rapports faits aux deux Conſeils & les opinions de divers orateurs ont aſſez fait connoître combien l'école polytechnique pouvoit donner aux ſciences & aux arts, & combien elle préſentoit d'intérêt pour l'objet particulier de ſon inſtitution, auſſi me garderai-je de rien ajouter à ce qui a été dit à cet égard. Je n'abuſerai pas non plus de l'attention du Conſeil, en communiquant mes réflexions ſur les motifs qui ont fait rejeter ſa réſolution, ou en encadrant ſous ſes yeux les notions précieuſes répandues par ceux qui ont parlé dans cette matière. Mon opinion ſeroit au moins prématurée, & c'eſt à votre commiſſion qu'il appartient d'ouvrir la diſcuſſion. Je paſſe à l'objet que je me ſuis propoſé.

Les motifs du rejet de la réſolution ſe réduiſent à ceci.

On a deſiré 1°. que les défenſeurs de la patrie fuſſent diſpenſés de la condition d'âge fixée pour entrer à l'école ;

2°. Que tous les Français fuſſent admis à concourir avec les élèves de l'école polytechnique pour entrer dans les ſervices publics.

Toutes les autres dispositions de la résolution ont reçu l'assentiment universel; elles paroissent en effet les plus propres à réformer les imperfections de l'établissement, & à produire les améliorations dont il est encore susceptible.

Il est donc difficile d'appercevoir ce qui empêcheroit la commission de faire son rapport : l'école polytechnique devroit-elle occuper un rang dépendant dans le systême général de l'instruction publique ? on ne le pense pas : il paroît évident au contraire que sa forme, son existence, considérées sous le rapport des sciences ou de l'administration, ne peuvent subir de variations sensibles, quelques modifications que l'on conçoive dans le placement ou l'organisation des écoles centrales, primaires ou spéciales. L'école polytechnique est même indépendante des écoles de services publics par l'organisation que présentoit la résolution du 26 nivôse, & dont presque toutes les dispositions essentielles avoient, je le répète, reçu l'assentiment des deux Conseils. Il est extrêmement heureux que nous en soyons là pour l'école polytechnique; car elle seroit sans doute entièrement désorganisée avant que nous ayons vu la fin des longues discussions que doit donner dans les deux Conseils le systême général de l'instruction publique, quelles que puissent être les connoissances & les soins que votre commission apportera dans cet important travail.

A supposer cependant que je sois tombé dans quelques erreurs sur l'indépendance prévue pour l'école polytechnique dans l'ensemble de votre première résolution, je vais faire sentir combien il est urgent de statuer sur les objets qui tiennent immédiatement à l'existence de cet établissement & qui doivent l'améliorer.

1°. La résolution apportoit des changemens dans la nature & le degré d'instruction exigés des candidats dans le concours pour les places d'élèves. Quoique cette résolution ait été rejetée par les Anciens, comme elle n'a pas été critiquée sous ce rapport, il est évident que le public a pu demeurer incertain si ces changemens auroient lieu pour le prochain concours,

& il a dû arriver que des candidats auront dirigé leurs études selon ces changemens, tandis que d'autres se seront préparés suivant l'ancien mode. L'embarras & même l'injustice qui doivent résulter de cet état de choses peuvent jeter le plus grand découragement parmi les jeunes gens qui se destinent à cette carrière.

2°. Quelle que soit la loi à intervenir, comme elle opérera évidemment des changemens dans l'organisation de l'école, il est indispensable qu'elle soit incessamment promulguée; car c'est au commencement de thermidor que le gouvernement doit faire les premières dispositions des examens d'entrée. Il doit choisir les examinateurs, déterminer les époques & les lieux de l'examen, & donner assez tôt ses ordres aux administrateurs de département pour qu'ils les transmettent aux municipalités qui, à leur tour, ont à les publier & à les exécuter.

A défaut d'une loi promulguée sans délai, le gouvernement sera obligé de faire, au temps prescrit, les dispositions d'après les lois existantes; le fruit de votre sagesse sera encore ajourné d'une année, & l'enseignement languira par les dégoûts qu'auront amenés des lenteurs inutiles.

3°. Les examens des élèves pour entrer dans les services publics exigent des dispositions préparatoires également urgentes, soit de la part des professeurs & de l'administration, soit de la part des élèves. Le moindre retard, jetant l'incertitude dans les esprits sur les matières & le mode de ces examens, opéreroit le découragement & une confusion absolue. Chaque élève se traçant son systême d'examen au gré de son imagination, il ne pourroit y avoir une balance commune entre les concurrens; le hasard presque seul désigneroit les rangs; & les injustices qui en résulteroient nécessairement, porteroient dans de jeunes ames ulcérées ces sentimens de haine & de désespoir qui influent presque toujours sur le sort de la vie entière.

Les élèves moins avancés, ceux de la première année d'étude, témoins de ces résultats déplorables, renonceroient à une

carrière qui leur préſenteroit à leur tour la même perſpective; & le ſort de l'école ſeroit eſſentiellement compromis par un délai dont on n'auroit pas apprécié les funeſtes effets.

Enfin il eſt facile d'imaginer que l'attente trop prolongée d'une organiſation définitive doit produire, non pas du déſordre dans l'adminiſtration, ni de la tiédeur pour l'enſeignement (tout ce qui a mérité les éloges donnés aux profeſſeurs & aux adminiſtrations diſpenſe de cette crainte), mais au moins de grands embarras dans la police & l'exécution des réglemens trop proviſoires de l'école.

Je vais terminer, citoyens légiſlateurs : les hommes qui ſe livrent entièrement à l'étude des ſciences, à l'exercice des arts, qui ſe vouent preſque tous à l'état d'une médiocre fortune, & trop ſouvent ne trouvent même que la pauvreté, qui s'étudient à mépriſer toute ſpéculation ſordide, & ne cherchent de jouiſſances que dans le fruit utile de leur application; ces hommes, dis-je, & tout ce qui tend à les élever, à les encourager, à les ſoutenir, méritent aujourd'hui l'attention du légiſlateur.

Quels que puiſſent être les reſtes d'audace ou d'extravagance qui ſemblent encore donner du mouvement aux miniſtres du deſpotiſme, quelques rois luttant ou faiſant mine de lutter encore contre la grande République ne ſe précipitent que plus rapidement vers l'écueil qui doit briſer leurs ſceptres; & le temps n'eſt pas éloigné où le gouvernement français ceſſant d'employer ſes ingénieurs à fondre le bronze, à lancer la foudre, leur commandera de tracer des communications, de creuſer des canaux qui répandront l'abondance, vivifieront le commerce, encourageront l'agriculture, d'agrandir nos ports & lancer des vaiſſeaux, de fendre & fouiller les montagnes pour en tirer les tréſors qu'elles récèlent, de ſe livrer aux travaux topographiques qui, entre autres uſages, ſervent à déterminer diverſes baſes d'une bonne adminiſtration; & pour toutes ces choſes qui feront grandes, qui rempliront le monde d'admiration comme la valeur des hommes

34

libres a frappé les tyrans de ſtupeur, il faut à l'avance s'y préparer; il faut, non révolutionner l'inſtruction, mais ne plus la négliger, ne plus perdre de temps; il faut, ſans délai, ſoutenir l'école des ſavans : elle n'a beſoin que d'un ſeul de vos regards pour payer le tribut attaché à ſon inſtitution.

Je propoſe au Conſeil d'arrêter que, dans les premiers jours de la prochaine décade, la commiſſion exiſtante fera ſon rapport ſur l'organiſation de l'école polytechnique; qu'enſuite, & dans le plus court eſpace de temps, il ſera également préſenté par la même commiſſion des projets d'organiſation des écoles de ſervices publics.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Thermidor an 6.